



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البليدة



LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA

Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers d'engagement.

Constitution du dossier d'engagement

SAISON 2017 /2018

1. Une fiche d'engagement dans les compétitions (**Imprimé - Ligue**).
2. Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la Commission d'homologation des stades (**Imprimé - Ligue**).
3. Une copie légalisée de l'agrément du Club.
4. Une liste des membres élus du comité Directeur, mandatés pour représenter le Club auprès de la Ligue et les structures du Football.
5. Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les Clubs changeant de Ligue ;
6. Le paiement des frais d'engagement et les éventuels arriérés.
7. Le bilan financier de l'exercice 2016, et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Délai de rigueur : Jeudi 31 Août 2017 au plus tard à 16 heures.

Tout dépôt, entre **cette date** et le **15 Septembre 2017** sera sanctionné par une amende de Dix mille (10 000) dinars.

- **Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté.**
- **Le dossier incomplet ne sera pas accepté.**



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البليدة



LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA

Les clubs sont tenus de se conformer au respect strict des dispositions réglementaires en matière notamment de dépôt des dossiers de licences.

Catégories d'équipes à engager obligatoirement

- Une équipe « SENIORS » : Joueurs nés avant le 1^{er} Janvier 1999.
 - Une équipe « U-19 » : Joueurs nés en 1999 – 2000.
 - Une équipe « U-17 » : Joueurs nés en 2001 – 2002.
 - Une équipe « U-15 » : Joueurs nés en 2003 – 2004.

Dépôt des licences

- La période d'enregistrement des licences « SENIORS » est fixée du 15 Juillet 2017 au 31 Août 2017. Toute demande de licence déposée entre le 1^{er} Septembre et le 15 Septembre 2017 est sanctionnée par une amende de Cinq Cent (500) dinars par licence.
- La période d'enregistrement des licences « JEUNES » est fixée du 15 Juillet 2017 au 31 Décembre 2017.

Plateforme d'enregistrement en ligne des licences

Les clubs sont tenus de procéder comme la saison passée, à l'enregistrement des licences de leurs joueurs par le biais de la plateforme mise à leur disposition : licences.lfw-blida.dz

RAPPEL

- La demande licence doit être renseignée à la machine avec précision.
 - Le dossier incomplet ne sera pas accepté.
- Tout dépôt de demande de licence est subordonné au règlement préalable des droits d'engagement applicable au titre de la saison '2017/2018' ainsi que les éventuels arriérés.
- Le dépôt et le retrait de licence ne peuvent se faire que par une personne dument mandatée par le Président du club.